

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

Date convocation : 29/06/2022
Affichage : 29/06/2022

Séance du 07 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 7 juillet à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Patrick RENOUARD, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER.

Pouvoirs : Patrick FERRERES à Patrice CLAVEL, Liliane PERISSAGUET à Henri PROUHEZE, Johanne TRIOULIER à Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD à Rose-Marie MARTIN, Olivier ALLE à Marc OZIOL, Thierry CHAZE à Francis CHABALIER, Virginie FOURNIER à Patrick RENOUARD, Jean-Claude MAYRAND à Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND à Pierre MALLET.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

Objet : PROJET DE CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS AU SEIN DE L'ESPACE GARGANTUA – REACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Monsieur le Président indique que le projet de construction de 7 logements au sein de l'Espace GARGANTUA a fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de la Lozère.

En fonction des dernières modalités d'intervention de chacun des partenaires financiers sollicités, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider un nouveau plan de financement prévisionnel pour l'opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 2 "Abstentions" et 27 voix "Pour" :

PREND ACTE du montant global de l'opération de construction de 7 logements au sein du nouvel Espace Gargantua à Langogne qui s'établit à 1 111 213, 79 € HT.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût des travaux :	1 111 213, 79 € HT
Plan de financement prévisionnel :	
▪ Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL)	333 364, 00 €
▪ Subvention sollicitée auprès de la Région Occitanie	42 000, 00 €
▪ Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère	224 000, 00 €
▪ Subvention acquise du Département	70 000, 00 €
▪ Autofinancement et emprunt CCHA	441 849, 79 €



DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour transmettre aux différents financeurs les compléments nécessaires à l'instruction des demandes de subvention.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer les documents y afférents.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,

Francis CHABALIER

